

Fiche résumée : AIDE SOIGNANT

MÉTIERS APPARENTÉS

Aide soignante. Aide-puéricultrice intégrée aux aide-soignants dans les statistiques actuelles. Auxiliaire-puéricultrice.

CODES

CITP 88 : 5132

PCS 2003 : 526a

ROME 1999 : 24111

CITP 2008 : 5321 – 5322

DESCRIPTIF

L'aide soignant délivre les **soins non médicaux aux patients hospitalisés ou à domicile**, sous la responsabilité d'un infirmier. Il aide à l'exécution des soins **d'hygiène** et de **confort** du malade (toilette, repas, lit...), vérifie la prise des médicaments et mesure certaines constantes physiologiques. Il participe à la prise en charge psychologique et au soutien du malade lors de soins non médicaux. Il est souvent l'intermédiaire entre le patient et l'infirmier en fournissant des informations précieuses sur l'état de la personne. L'aide soignant peut aussi exercer dans des services para-médicaux, gériatrie, maisons médicalisées...

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- établissement de soins, établissement psychiatrique (produits biologiques d'origine médicale)
- chambre en maison de retraite (chambre inadaptée)
- domicile de la personne aidée (domicile inadapté, exigü, insécurité)
- salle de bain (salle de bain inadaptée, sol glissant)

> Nuisances (préventions)

- produits biologiques d'origine médicale (informer sur le risque infectieux, respecter les règles d'hygiène, porter des EPI adaptés)
- chambre, salle de bains inadaptées (installer une chambre et une salle de bains adaptées)
- sol glissant (installer des sols anti-dérapants, nettoyer régulièrement les sols)
- exigüité des lieux d'intervention (proposer une formation action PRAPE)
- insécurité (former à la CAT face à une personne agressive, prévenir l'insécurité publique)

> Effets sur la santé

- maladie infectieuse ou parasitaire contractée en milieu d'hospitalisation (RG 76 : liste limitative)
- lésion traumatique due à une chute
- agression par la force physique



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- contact avec des **patients** (contrainte relationnelle, humeur des patients générant une charge mentale particulière, non reconnaissance de l'activité par les patients)
- **horaire** variable, posté, de nuit, le week end, amplitude horaire > 12 H (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- travail en **équipe**, dépendance fonctionnelle ou hiérarchique, décalage entre les missions et les tâches réalisées (objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie, faible autonomie)
- **travaux urgents impromptus** (contrainte de temps)

> Nuisances (préventions)

- contrainte relationnelle, humeur des patients générant une charge mentale particulière, non reconnaissance de l'activité par les patients (faciliter la communication, former à la CAT face à des personnalités difficiles, à une personne agressive, à des personnes différentes)
- horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter les organisations en horaires atypiques, informer sur la chronobiologie, informer l'employeur)

- contrainte de temps (planifier le travail)
- faible autonomie, objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie (informer sur le rôle des divers interlocuteurs, améliorer la communication et l'organisation, renforcer l'autonomie en formant l'opérateur à sa tâche)

> Effets sur la santé

- troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- stress lié aux conflits d'objectifs



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **accueillir et informer** le patient et sa famille (situation entraînant une charge mentale particulière)
- **identifier** et alerter sur l'**état de santé** (confrontation à une situation d'urgence ou détresse vitale en milieu de soins)
- **aider l'infirmier** à réaliser les soins
- dispenser des **soins d'hygiène et de confort** (cosmétiques, soins d'hygiène), **donner le bain ou la douche** (posture contraignante par l'exiguïté, transfert de personne invalide)
- **aider aux déplacements**, au lever et au coucher (transfert de personne invalide)
- dispenser les soins liés à l'**alimentation**
- participer à la **stimulation cognitive** des patients
- assurer l'**entretien de l'environnement** immédiat de la personne et la **réfection des lits** (mouvements répétitifs du membre supérieur)
- **entretenir les matériels** de soin (produits de stérilisation)
- participer à la **transmission des informations** entre personnels
- participer aux **consultations externes**
- accueillir et accompagner les stagiaires
- effectuer des tâches non prévues mais effectuées selon l'**usage** (glissement des tâches)

> Nuisances (préventions)

- situation entraînant une charge mentale particulière (former à la CAT face à une personne agressive, à des personnes différentes, à des personnalités difficiles)
- confrontation à une situation d'urgence ou détresse vitale en milieu de soins (mettre en place des consignes adaptées)
- posture contraignante par l'exiguïté, mouvements répétitifs du membre supérieur (proposer une formation action PRAPE)
- transfert de personne invalide (utiliser du matériel d'aide au transfert, ordonnance de prévention sur la manutention de personnes)
- aliments et produits pour l'alimentation
- cosmétiques, soins d'hygiène, produits de stérilisation (porter des gants adaptés, veiller à l'hygiène des mains, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, informer sur l'allergie)
- glissement des tâches (se référer au référentiel d'activités de la profession)

> Effets sur la santé

- réaction aiguë à un facteur de stress
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65), rhinite, asthme (RG 66 : liste limitative)
- dermite irritante de contact, urticaire
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative) ou du rachis, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- lit (lit non adapté)
- fauteuil de malade, fauteuil roulant (charge physique de travail manutention)
- chariot d'entretien, chariot de repas (chariot inadapté)
- outils d'aide à la manutention : lève malade, verticalisateur ...

> Nuisances (préventions)

- lit non adapté (installer un lit médicalisé)
- charge physique de travail manutention ou manipulation (proposer une formation action PRAPE)
- chariot inadapté (choisir du matériel de manutention adapté à l'activité, entretenir le matériel)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- personnes malades, leurs familles (situation entraînant une charge psychoaffective)
- malades contagieux (agents biologiques pathogènes SMR)
- patient agité, contact avec des malades déments (insécurité, agression verbale ou physique)
- personne atteinte de handicap (transfert de personne invalide)
- personne en fin de vie (confrontation avec la souffrance et/ou la mort)
- urines, selles, linge sale, déchets médicaux (virus, AES, microorganismes en milieu de santé)
- produits de désinfection en milieu de soins (antiseptiques, désinfectants)
- animaux de compagnie (morsure ou griffure)
- élèves

> Nuisances (préventions)

- situation entraînant une charge psychoaffective
- agents biologiques pathogènes (SMR), microorganismes en milieu de santé (veiller à l'hygiène des mains, former à la CAT en cas d'AES)
- insécurité, agression verbale voire physique (former à la CAT face à des personnalités difficiles, à une personne agressive)
- transfert de personne invalide (utiliser du matériel d'aide au transfert, former le personnel à la manutention de personne, ordonnance de prévention sur la manutention de personnes)
- confrontation avec la souffrance et/ou la mort (favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles, favoriser le travail en réseau)
- antiseptiques
- désinfectants (aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, porter des EPI, ordonnance de prévention protection cutanée, informer sur l'allergie)
- morsure ou griffure (informer sur les spécificités des animaux)
- virus (effectuer les vaccinations quand elles existent)
- AES (former à la CAT en cas d'AES, utiliser des conteneurs à seringues, effectuer les vaccinations quand elles existent, porter des gants appropriés à l'activité)

> Effets sur la santé

- sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)
- maladie infectieuse ou parasitaire contractée en milieu d'hospitalisation (RG 76 : liste limitative) : maladies dues au VIH, hépatites virales (RG 45 : liste limitative), tuberculoses (RG 40 : liste limitative)
- eczéma de mécanisme allergique (RG 65), dermite irritante de contact
- kératoconjonctivite virale (RG 80 : liste limitative)
- rhinite, asthme (RG 66 : liste limitative)
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- agression par la force physique, lésions traumatiques d'une partie du corps, stress aigu, état de stress post-traumatique



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- blouse, chaussures dédiées au travail
- tenue de bloc opératoire
- gants en latex (protéine de latex) ou en vinyle
- masque de soins
- tablier imperméable

> Nuisances (préventions)

- **protéine de latex** (porter des gants appropriés à l'activité, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, veiller à l'hygiène des mains, effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie)

> Effets sur la santé

- allergie au latex (RG 95)
- rhinite, asthme (RG 66 : liste limitative)

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en **surveillance dite renforcée**.

CMR : Agents chimiques dangereux, Agents biologiques pathogènes.

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité : Equipes successives alternantes, Manutentions manuelles de charges, Postures pénibles, Travail de nuit**

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **40, 41, 45, 57, 65, 66, 76, 80, 95, 98.**

CONCLUSION

L'exercice du métier d'aide soignant diffère selon qu'il s'exerce dans un établissement ou au domicile privé.

Sa caractéristique principale est sa **relation privilégiée auprès de chaque patient** de part la réalisation de soins d'hygiène et de confort, la prise en charge psychologique et la participation aux soins curatifs au sein d'un travail d'équipe.

Une nuisance importante étant la **manutention de personnes**, formations, moyens de prévention collective et individuelle doivent être mis en place.

Une évolution vers d'autres professions de santé (infirmier notamment) est possible mais parfois non souhaitée pour préserver cette proximité au patient.

Fiche résumée du 25/04/2011 issue de la **FMP Aide soignant** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>